

MAIRIE DE MELICOQ

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{ER} MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 1^{er} Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. -- JOLIVET B. - LANDUYT N. - DEFRESNE X - ZANCZAK P.

Mmes DELABIE ML. - FONTAINE V. - FLORENCHIE MC - VANDENBROM C. - LAMBERT F.

Absents excusés : BOURDON J. – GONCALVES M. - - WILLOT S.

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 22h00

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire

Convocation le 22 Février 2017.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant voter le compte rendu du 14 Décembre 2016 aux adjoints et aux conseillers ; celui-ci a été voté à l'unanimité.

Il a été rajouté à l'ordre du Jour :

- **Changement de l'indice brut terminal de la fonction publique des indemnités des élus**
- **Programme de la commémoration du centenaire de la bataille du Matz qui se déroulera les 9 et 10 juin 2018**
- **Eglise : financement des travaux de l'église par le Conseil Départemental : des versements de dons privés sont possibles**

I – Compte Administratif et Compte de Gestion 2016

Après lecture des documents concernant le compte administratif et le compte de Gestion 2016 par Mr CARDON et Monsieur le Maire Michel FLAMANT quitte la séance pour laisser le conseil voter le compte administratif et le compte de gestion définitif effectuer par la perceptrice Mme Watin.

RESULTAT DE CLOTURE CA 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	INVEST,	381,94
		FONCT,	76472,53
	RESULTAT DE CLOTURE CA 2016		76854,47
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016 - RESULTAT DE CLOTURE A REPORTER EN 2017			
résultat cloturer invest déficit 2015	-61 406,11	Résultat cloturer fonct 2015	125 950,52
résultat exercice 2016	381,94	part affeté invest exer 2016 - résultat exercice 2016 (71 606,11 - 76 472,53) =	4 866,42
Résultat cloture exercice 2016 investi	-61 024,17	résultat cloture exercice 2016 fonct	130 816,94
RESULTAT DE CLOTURE A REPORTER (61 024,17 - 130 816,94 =)			69 792,77

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 et le compte

administratif 2016 ;

II-/ CHANGEMENT DE BUREAU ELECTORAL

Concernant les élections présidentielles et législatives, le bureau de vote électoral sera transféré à la Salle Multifonction Bernard Dupuis se situant Rue de l'Abreuvoir.

Monsieur le Maire organise le bureau de vote de la manière suivante chaque conseiller devra faire une permanence de 2h.

Tableau de la permanence du bureau de vote des 23 avril, 07 mai et 11 et 18 juin 2017

Plage horaire	23/04/17	07/05/2017	11/06/17	18/06/17
8h00 – 10h00	X. Defresne N. Landuyt G.Collé	X. Defresne N. Landuyt G.Collé	X. Defresne N. Landuyt G.Collé	X. Defresne N. Landuyt G.Collé
10h00 – 12h00	V. Fontaine F. Lambert P. Cardon	V. Fontaine F. Lambert P. Cardon	V. Fontaine F. Lambert P. Cardon	V. Fontaine F. Lambert P. Cardon
12h00 – 14h00	M. Goncalves B. Jolivet M-C. Florenchie	M. Goncalves B. Jolivet M-C. Florenchie	M. Goncalves B. Jolivet M-C. Florenchie	M. Goncalves B. Jolivet M-C. Florenchie
14h00 – 16h00	C. Vandebrom S. Willot J. Bourdon	C. Vandebrom S. Willot J. Bourdon	C. Vandebrom S. Willot J. Bourdon	C. Vandebrom S. Willot J. Bourdon
16h00 – 18h00	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie
Dépouillement	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie V. Fontaine P. Cardon	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie V. Fontaine P. Cardon	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie V. Fontaine P. Cardon	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie V. Fontaine P. Cardon

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de transférer le bureau de vote à la Salle multifonction Bernard Dupuis

III-/ RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE POUR UN REMPLACEMENT

En vue d'un éventuel déménagement de Mme ARNOUX, et en quête d'un(e) potentiel(le) remplaçant(e), le poste sera pourvu 2 mois avant la connaissance du départ. Il est proposé à l'assemblée de créer un poste de 17h50 pour un emploi de secrétaire de Mairie par voie de contrat à durée déterminée. La rémunération sera basée sur les indices du grade d'Adjoint Administratif 1^{er} classe.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'emploi pour un accroissement temporaire d'activité

IV-/ DELEGATIONS DE TRANSFERTS DE CERTAINES COMPETENCES A LA CC2V

Monsieur le Maire expose que suite à la Loi NOTRe n° 2015-990 qui renforce l'intégration des Communautés de communes en étendant d'une part leur compétence optionnelle et en leur attribuant d'autre part des nouvelles compétences obligatoires ce qui entrainera des modifications de statuts de la Communauté de Communes :

- Transfert de Compétence P.L.U :

A Compter du 27 mars 2017, la Communauté de communes devient compétente de droit en matière de PLU sauf si une minorité de blocage d'au moins 25% des communes représentant 20 % de la population s'y oppose.

- Transfert de Pouvoirs de Police spéciale concernant le stationnement des gens du voyage

En vertu des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la compétence « stationnement des gens du voyage » est automatiquement transférée à la CC2V au 1^{er} janvier 2017, ce pouvoir porte sur :

- la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
- la possibilité d'interdire en dehors des aires d'accueil aménagées, le stationnement sur le territoire de la commune des résidences mobiles,
- la possibilité de saisir le préfet de département pour qu'il mette en demeure les occupants de quitter les lieux, si le stationnement irrégulier des résidences mobiles est de nature à porter atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique.

Suivant l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne le transfert de pouvoir de police spéciale rattaché

Toutefois les communes peuvent s'opposer à ce transfert.

Le président de la CC2V peut en cas d'opposition renoncer au transfert de l'ensemble du pouvoir de police spéciale, il notifiera à tous les maires sa décision dans un délai de 6 mois suivant le premier courrier d'opposition

Après Concertation, le Conseil Municipal décide :

- de refuser le transfert de compétence de droit en matière de PLU
- et demande de contacter Mme ROCHER afin d'avoir de plus amples informations sur le transfert compétence du pouvoir de police spéciale concernant le stationnement des gens de voyages.

VI- / ETUDE DE CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Arrivant à terme du contrat de location, il est envisagé de changer de photocopieur qui devient obsolète par un plus récent permettant de faxer, photocopier et de scanner en Noir et Blanc et en Couleurs

Une étude sur les tarifs est en cours.

VII-/ TRAVAUX DE REFECTION DE LA SALLE MULTIFONCTION BERNARD DUPUIS

A partir du 23 juin jusqu'au 30 Août 2017, les réservations de la SMF Bernard Dupuis seront momentanément suspendues pour causes de travaux de réfections.

Des devis sont en cours d'étude et seront analysés lors d'une commission d'appel d'offre.

Après délibération le Conseil Municipal accepte d'effectuer des travaux et donne à Monsieur le Maire le pouvoir de décisions à l'appel d'offre après acceptation de la commission.

VIII-/ APPROBATION DU REMBOURSEMENT DE QUATREM DU SALAIRE DE MME BOULOUIS

Suite aux versements des indemnités de Mme BOULOUIS Virginie, quatrem nous rembourse le règlement des prestations prévues au contrat d'un montant de 647.41 €, qui correspond à la période du dernier remboursement jusqu'en mars 2017 et un autre de 735 € concernant la période de février 2017

Le conseil Municipal accepte le règlement du remboursement de QUATREM

VIX-/ CHANGEMENT D'INDICE BRUT DE LA FONCTION PUBLIQUE DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe que depuis le début de l'année 2017, l'indice terminal brut de la fonction publique des élus a évolué.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité ce nouvel indice.

DIVERS

PROGRAMME DE LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA BATAILLE DU MATZ QUI SE DEROULERA LES 9 ET 10 JUIN 2018

Monsieur ZANCZAK informe que la préparation de la commémoration du centenaire va engendrer des dépenses. Le coût de l'opération s'élève pour 2 jours approximativement à plus ou moins 8000 €

Le repas des Aînés se fera au même moment à la Salle Multifonction de Thourotte au complexe Edouard Pinchon et concernera les personnes ayant 62 ans en 2018 et plus.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la réalisation de la commémoration du centenaire de la bataille du Matz et fera appel, en fonction des besoins, à toutes personnes volontaires pour la réalisation de l'événement.

EGLISE : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental a pour projet d'aider les communes à financer les travaux des églises et garantirait une base de subventions.

5 églises ont été retenues et seront financées par le Conseil Départemental. Ce projet devait voir le jour de Mars à Juin 2017.

Arrivant en période électorale, le projet sera reporté en fin d'année.

FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE-PARTAGE DU DROIT DE PECHE SUR LA RIVIERE LE MATZ

Par un courrier du Syndicat de la Vallée du Matz, informant aux propriétaires dont les parcelles se trouvant sur la rivière du Matz, que le syndicat restituait le droit de pêche.

La fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique, est gestionnaire de la pêche sur le parcours fédéral du Matz depuis 2007.

Afin de continuer cette gestion, la Fédération de l'Oise sollicite l'accord des communes propriétaires de parcelles pour le partage du droit de pêche sur la rivière le Matz.

Dans la continuité des actions réalisées par le Fédération, celle-ci s'engage en contre partie du partage du droit de pêche, à œuvrer pour la protection de la rivière et des espèces piscicoles ainsi qu'à surveiller et valoriser ce parcours.

Après concertation, le Conseil Municipal accorde le partage de notre droit de pêche sur la Rivière le Matz à la Fédération de L'Oise pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique sur les A1158 et A1194 dont la commune est propriétaire et demande également qu'un entretien se fasse régulièrement.

AFFOUAGE

Une réunion sera organisée le vendredi 3 Mars 2017 avec Mr VILLELEGIER de l'ONF, concernant l'affouage des usages.

Il est dans l'esprit de refaire de l'affouage aux Mélicocquois, et de décider la date d'ouverture l'achats du bois et sur le choix des parcelles.

TOUR DE TABLE

Mr CARDON : informe que :

- le curage du Ru a été fait
- des stores ont été installés dans la nouvelle classe.
- Les chicanes sont en train d'être installés Rue de la Croix Rlcart
- En collaboration avec La commune de Chevincourt des chicanes d'essais seront mises en place prochainement dans la rue du Moulin de la rivière le Matz jusqu'au CD15

Mr COLLE : demande :

- quel est le problème sur l'éclairage public de la Rue Emerson White qui s'éteint. Mr Cardon a regardé le problème et a remarqué que le disjoncteur saute quand il est réarmé. La SICAE est venue faire un contrôle et feront le nécessaire.
- Si il n'y a pas possibilité d'installer des panneaux de respect d'environnement au niveau du City Stade

Mr DEFRESNE : fait remonter le mécontentement de certains riverains concernant l'état du chemin de Devincourt.
Mr Defresne informe qu'il a contacté 2 sociétés pour la vidéo surveillance, que le dossier suit son cours.

Mr JOLIVET : la remarqué que lors des pluies, l'eau s'évacuait mal au niveau de la sortie de la rocade dans le virage près de la piste cyclable et demande si il n'y a pas une solution de faire des saignés afin de pouvoir drainer cette eau.

Mme FONTAINE : informe :

- l'arrivée depuis lundi 27 février d'un nouvel agent Mme Angélique MARLIOT au périscolaire,
- la Commune de Montmacq accueillera pour cet été 2017 l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- que d'ici 4 ans, il va y avoir un manque d'Assistants maternelles, celles-ci partant à la retraite

Mr FLAMANT : informe qu'il a reçu Mr AIRAULT Adrien. Sa venue a eu pour l'objet de trouver une solution pour améliorer les activités au City Stade.
Après concertation Mr Flamant a conseillé à Mr AIRAULT Adrien de créer une association des activités sportives et deviendra ainsi un interlocuteur privilégié pour évoquer les solutions.

Mr CARDON Patrick	
Mr FLAMANT Michel	
Mr COLLE Gérard	
Mr DEFRESNE Xavier	
Mr JOLIVET Bertrand	
Mr ZANCZAK Philippe	
Mr BOURDON Jacques	
Mr LANDUYT Nicolas	
Mme DELABIE Marie-Louise	
Mme FONTAINE Valérie	
Mme WILLOT Sophie	
Mme FLORENCHIE Marie-Claude	
Mme VANDENBROM Claudine	
Mme GONCALVES Martine	
Mme LAMBERT Florence	